

Conditions d'admission 2026-2027

Faculté Traduction et Interprétation – Ecole Interprètes Internationaux (FTI-EII)

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Admission candidat belge et union européenne

Avant de soumettre son dossier, le candidat doit lire attentivement le règlement des admissions 2026-2027 et le guide de l'admission disponibles à la page [s'inscrire – étudiants belges et UE](#)

En soumettant son dossier, le candidat a **pris connaissance du guide de l'admission et adhère au règlement des admissions 2026-2027.**

Critères académiques généraux pour l'admission 2026-2027

Pour l'ensemble des candidats

- Aucune suite ne sera donnée aux **dossiers incomplets** et les **dossiers hors délais** seront refusés.
- **L'authenticité des documents** fournis sera vérifiée. Toute falsification de document entraînera l'annulation de l'admission et une procédure pour fraude.
- **La lettre de motivation** personnalisée exigée dans le dossier doit être, de préférence, dactylographiée et rédigée en langue française.
- Le jury prend également en compte le contenu de la lettre de motivation personnalisée jointe au dossier d'admission et examine, via **l'intérêt formulé par le candidat** pour le domaine d'études, la filière ou le métier visé, si la formation sollicitée correspond à son projet professionnel et personnel et si celle-ci est en adéquation avec son profil et sa formation précédente éventuelle.

Admission Master de spécialisation

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux litteras 1° et 2° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Conditions d'admission 2026-2027

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Critères académiques spécifiques pour une admission à la FTI-EII

Cursus : Master de spécialisation en sciences du langage

Ces critères s'ajoutent aux critères académiques généraux.

☒ Critère de moyenne :

- Une **moyenne de 13/20 au diplôme secondaire est requise** (en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » est requise au minimum. A défaut de mention et/ou de note, le dossier sera transmis à la Faculté). Par ailleurs, seules les notes A, B et C sont considérées comme suffisantes pour répondre au 13/20 dans les matières reprises au « 'Advanced Level – General Certificate of Education » (titre émis à l'issue des études secondaires supérieures dans le système éducatif britannique, dans certains pays du Commonwealth et d'autres pays).
- Une **moyenne de 13/20**, hors travail de fin d'études, stages ou autres activités d'intégration professionnelle ou en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » (sans préjudice d'une évaluation plus approfondie du parcours académique par le jury de la faculté), **est requise pour les dernière(s) année(s) d'études prise(s) en compte dans le cadre de l'évaluation de la demande** d'admission ainsi qu'une note supérieure ou égale à 13/20 pour les travaux personnels (travail de fin d'études, stages ou autres activités d'intégration professionnelle). En l'absence de note chiffrée ou de mention, le dossier sera transmis à la Faculté.

☒ Critère de parcours :

- Être en possession d'un diplôme de 2e cycle (Master)

Conditions d'admission 2026-2027

- La dernière année d'étude entamée par l'étudiant doit être une réussite.
- Le jury prend également en compte l'adéquation entre la formation précédente du candidat, son projet professionnel et le Master de Spécialisation en sciences du langage.

IMPORTANT

Il est recommandé au candidat de prendre connaissance du [Règlement des admissions](#), du [Guide de l'admission](#) et des différents [règlements](#).

La [FAQ](#) du service inscriptions/admissions permettra également d'apporter des réponses à d'éventuelles questions.

Les demandes de valorisation ou de dispense sur la base du parcours académique ou professionnel seront prises en considération lors de l'analyse du dossier de candidature par le jury. Aucun dossier ne sera pris en compte par la suite.

INFORMATIONS UTILES

Gestion administrative du dossier

Le dossier est réceptionné par le service inscriptions/admissions qui vérifie si celui-ci est complet et répond aux critères généraux et aux critères spécifiques de la FTI-EII. Si le dossier est recevable, il est transféré à la FTI-EII. Le Jury de la FTI-EII chargé de l'admission aux études établira, en cas d'acceptation, les éventuelles conditions complémentaires. Le service inscriptions/admissions transmettra au candidat, dans les meilleurs délais, la décision et assurera la suite de la procédure (service.admissions@umons.ac.be).

Organisation des études

L'étudiant est tenu d'assister aux cours dès le début du quadrimestre. De nombreux cours sont évalués de manière continue et ce, dès les premières séances. Aucune faveur liée aux enseignements et aux évaluations ne pourra être demandée par les étudiants qui, du fait des démarches liées à l'admission, arriveront au-delà du 15 septembre. Pour le bon déroulement de vos études, nous vous conseillons de nous rejoindre dès la rentrée.